



CHIFFRER SON PROJET

➔ Durée de la formation : 35h en présentiel et 14h à distance

OBJECTIFS

- Être capable de définir les objectifs de son projet, de chiffrer plusieurs hypothèses, d'analyser la faisabilité et la cohérence du système, de définir un plan de financement et de savoir présenter son projet auprès de banques, institutions ou partenaires.

PROGRAMME

MODULE A : (29h)

Comment évaluer la faisabilité économique d'un projet ?

- Mardi 16/05/2023 (7 h) :**
 - Comment s'y prendre : **méthodologie** de chiffrage et **présentation de l'outil** support de prévisionnel (FORTICHE)
- Du 17/05 au 01/06/2023 (prévoir 4h)**
 - **Stratégie** d'entreprise et **références technico-économiques clés**
- Mardi 06/06/2023 (7 h) :**
 - Comment **dimensionner un projet** de façon réaliste et cohérente
- Du 07/06 au 02/07/2023 (prévoir 4 h)**
 - Quels **statuts juridiques et fiscaux possibles** ? et quelle **main d'œuvre** nécessaire ?
- Jeudi 06/07/2023 (7 h) :**
 - **Comment évaluer la rentabilité économique** d'un projet ?
 - Quels **statuts juridiques, fiscaux et sociaux pertinents** ?

MODULE B : (20h)

Comment évaluer la faisabilité financière d'un projet ?

- Du 07/07 au 04/09/2023 (prévoir 2 h)**
 - **Savoir évaluer les différents besoins en financement** de son projet.
- Vendredi 08/09/2023 (7 h) :**
 - **Quelles stratégies de financement** selon les types de besoins ?
 - **Quelles aides financières possibles** (DJA et autres) ?
 - Comment présenter son projet pour obtenir le soutien de financeurs ?
- Du 09/09 au 01/10/2023 (prévoir 4 h)**
 - Savoir identifier une **stratégie de financement** adaptée
 - Savoir **présenter** les différentes dimensions d'un projet
- Vendredi 06/10/2023 (7 h) :**
 - Comment évaluer la **faisabilité globale** d'un projet, avec ses atouts, ses risques et les marges de manœuvre ?
 - Comment **mettre en valeur** un projet **et argumenter** pour obtenir un financement

DATES & HORAIRES

Journées en présentiel :

16/05, 06/06, 06/07, 08/09 et 06/10/2023

Des modules à distance seront à réaliser entre chaque journée en présentiel :

LIEU

La Chaussée St Victor (à confirmer) (près de Blois, à 5 min de la sortie d'autoroute)

* En cas de situation de handicap : nous contacter.

RESPONSABLE DE STAGE

Elisabeth BAILLIET, animatrice-formatrice, AFOCG Centre Val de Loire

PUBLIC

Tout porteur de projet ou agriculteur n'ayant jamais participé à une formation AFOCG Chiffrer son projet.

PRÉ-REQUIS

Pas de compétence particulière en gestion. Avoir un projet concret d'installation.

LES + DE LA FORMATION



- **Présentation d'un outil facilitateur du prévisionnel économique**
- **Vous devenez autonome pour la réalisation et la présentation de votre propre chiffrage.**

INSCRIPTION : (détail au verso)

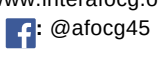
dès maintenant et jusqu'au **27/03/23-8h**

AFOCG Centre Val de Loire (Association de Formation Collective à la Gestion)

91 grande rue - 45260 LORRIS

☎ : 06.98.74.21.90 - ✉ : contact.afocg.cvl@interafocg.fr

Site internet : <http://www.interafocg.org/afocg-centrevaldeloire>



SIRET: 388 974 016 00023 - APE 8559 A - Organisme de formation agréé par la DIRECCTE et enregistré sous le n° 24 45 01041 45 (Préfecture du Loiret). Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports et échanges, et remise de supports pédagogiques. Reconstitution des outils clés, et déroulement des 2 méthodes de chiffrage possibles.

- Un support de formation vous sera remis lors de la formation.
- Une attestation de présence sera transmise à l'issue de la formation.

MOYENS MATÉRIELS INDISPENSABLES

- De quoi prendre des notes, un ordinateur.
- Excel ou Libre-Office.
- connexion internet.

COÛT et AIDES POSSIBLES



Financement VIVEA pour les agriculteurs déjà installés

Si vous avez déjà créé un n° de SIRET agricole à votre nom, et que vous êtes à jour de votre cotisation VIVEA à la MSA (ou que vous avez le statut de conjoint collaborateur en lien avec un chef d'exploitation installé depuis au moins le 1er janvier de cette année 2023) :

- Cette formation intitulée auprès de VIVEA : « FMD-Chiffrer l'évolution d'un projet » a un coût de 1680 € qui peut être financé à 100% par VIVEA (dans la limite de votre plafond disponible de 3 000 €/an)

Financement CPF pour les porteurs de projet

Si vous n'avez pas déjà créé votre entreprise agricole (avec un n° de SIRET à votre nom) :

- Cette formation intitulée : « Chiffrer un projet » a un coût de 1764 € pouvant être financé à 100%* par votre compte CPF dans la limite du montant disponible sur votre CPF en cas d'inscription et de demande de financement CPF **avant le 27/03/2023**

* Attention : Les conditions et modalités de financement CPF sont susceptibles de changer en cas d'évolution de la réglementation du CPF

Autres financements publics (pour les porteurs de projet et/ou les salariés) :

Si le montant est insuffisant sur votre CPF, des co-financements peuvent être demandés selon votre statut (Pôle Emploi si vous êtes demandeur d'emploi sans être déjà dans une formation à temps plein, ou OCAPIAT si vous êtes salarié agricole, ou un autre OPCA...).

Dans ce cas, anticiper votre demande de cofinancement, les délais de réponse pouvant être de plus d'un mois dans certains cas.

Financement personnel pour une partie ou la totalité de la formation

Si d'autres financements ne sont pas possibles ou ne sont pas suffisants :

- Cette formation intitulée « Chiffrer un projet » a un coût de 25€/h pour les heures sans financement « public », sous réserve de validation préalable par la responsable de cette formation, avec possibilité de participer à 1 seul ou les 2 modules de cette formation :
 - Module A : « Comment évaluer la faisabilité économique d'un projet ? » (29h), coût 725 € *, indispensable si vous n'avez jamais participé à une formation Chiffrage de l'AFOCG
 - Module B : « Comment évaluer la faisabilité financière d'un projet ? » (20h), coût 500 € *, si vous avez déjà participé au module A ou l'étape 1 d'une formation Chiffrage de l'AFOCG

*possible paiement en plusieurs fois : en plusieurs chèques donnés à l'inscription et encaissés de façon étalée selon un échéancier défini avec la responsable de formation

A venir : **Financement VIVEA pour les porteurs de projet au compte CPF nul :**

dans ce cas, si vous êtes engagé dans un parcours PPP avec la formation Chiffrage comprise dans les préconisations en pré-installation de votre PPP, un financement VIVEA sera possible dès que l'AFOCG aura obtenu une réponse positive à l'habilitation pour la formation certifiante « Chiffrer son projet » correspondante. La demande est en cours.

Faites-vous connaître rapidement auprès de l'AFOCG pour être tenu informé quand cela sera possible.

Coût(s) complémentaire(s) :

- L'adhésion Porteur de projet à l'AFOCG : 53 € pour l'année civile
- Le tableur FORTICHE de prévisionnel économique de l'AFOCG, utilisé pendant cette formation : prévoir d'apporter, lors de la 1ère ou 2ème journée de formation, un chèque de contribution au tableur FORTICHE de 60€ (ce tableur vous sera présenté lors de la 1ère journée).

CONDITIONS ET VALIDATION D'INSCRIPTION

Pour vous inscrire, à faire avant le 27/03/2023 :

-**Compléter le bulletin d'inscription en ligne en cliquant sur le bouton ci-contre :**

Vous pouvez aussi retrouver ce bulletin en ligne en allant sur le site internet de l'AFOCG, colonne de droite des « formations à venir », cliquer sur « inscrivez-vous... » de cette formation Chiffrage.



-Et, en cas de financement « public » (VIVEA, CPF, OPCA...),

- Adresser à l'AFOCG, par chèque ou virement*, le montant de 90 € d'arrhes d'engagement.

Ce montant sera encaissé avant le démarrage puis vous sera remboursé en fin de formation, une fois reçus tous les travaux à réaliser pendant les séances à distance. Votre inscription sera prise en compte seulement à la réception de ce montant d'arrhes par l'AFOCG.

- Et apporter, lors du 1er jour de la formation, un chèque de caution de 540 €, restitué en fin de formation, sans être encaissé, une fois renvoyé à l'AFOCG tous les travaux à réaliser pendant les séances à distance. Ce chèque de caution est la condition pour avoir accès à la partie à distance de la formation.

Puis la formatrice vous contactera pour activer les demandes de financement de votre formation et vous confirmer votre inscription.

*Une fois votre inscription en ligne réalisée, vous recevrez un mail avec les informations nécessaires pour le paiement de ces arrhes par chèque ou virement.

